

DECRET N°D/2018/.....003.....PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
DE L'OFFICE NATIONAL DU PETROLE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

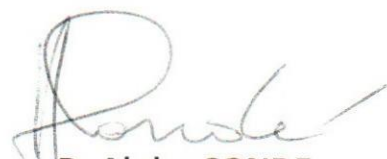
- VU- La Constitution ;
- VU- La Loi L/2001/029/AN/ du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;
- VU- Le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU- Le Décret D/2015/227/PRG du 30 Décembre 2015 portant Structure du Gouvernement ;
- VU- Le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- VU- Le Décret D/2015/165/PRG/SGG du 29 Août 2015 portant Création de l'Office National du Pétrole (ONAP).
- VU- Le Décret D/2016/007/PRG/SGG du 09 janvier 2016 portant Nomination du Directeur Général de l'Office National du Pétrole ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Famourou KOUROUMA, Expert Conseil en Hydrocarbures, est nommé **Directeur Général Adjoint de l'Office National du Pétrole (ONAP)**;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 11 JAN. 2018


Pr Alpha CONDE